

## **PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE**

### **ASSEMBLÉE DU CONSEIL DE LA M.R.C. DE LOTBINIÈRE TENUE À SAINTE-CROIX LE 11 JANVIER 2017 À 19H30**

**SOUS LA PRÉSIDENCE DE :** Monsieur Normand Côté, préfet et maire de Saint-Flavien

#### **MUNICIPALITÉS**

Dosquet  
Laurier-Station  
Leclercville  
Lotbinière  
Notre-Dame-du-Sacré-Coeur-d'Issoudun  
Saint-Agapit  
Saint-Antoine-de-Tilly  
Saint-Apollinaire  
Sainte-Agathe-de-Lotbinière  
Sainte-Croix  
Saint-Édouard-de-Lotbinière  
Saint-Flavien  
Saint-Gilles  
Saint-Janvier-de-Joly  
Saint-Narcisse-de-Beaurivage  
Saint-Patrice-de-Beaurivage  
Saint-Sylvestre  
Val-Alain

#### **MAIRES**

Yvan Charest  
Pierrette Trépanier  
Marcel Richard  
Jean Bergeron (maire suppléant)  
Annie Thériault  
Sylvie Fortin Graham  
Christian Richard  
Bernard Ouellet  
Gilbert Breton  
Jacques Gauthier  
Denise Poulin  
Normand Côté  
Robert Samson  
Bernard Fortier  
Denis Dion  
Claude Fortin  
Mario Grenier  
Renald Grondin

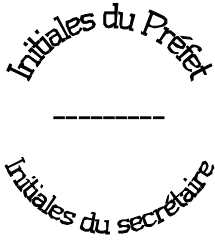
ABSENCE : Maurice Sénécal, maire de Lotbinière

SECRÉTAIRE : Stéphane Bergeron

---

*Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 11 janvier 2017*

*Page - 1 -*



# **PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE**

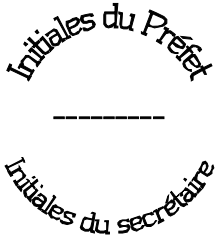
## **Ordre du jour**

1. Ouverture et présences;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
- 3. Rencontre avec Madame Sylvie Bernard, Patrimoine et histoire des Seigneuries de Lotbinière;**
- 4. Rencontre avec Madame Lucie Ducharme, Aide Alimentaire Lotbinière;**
5. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée du conseil du 23 novembre 2016;
6. Lecture et adoption du procès-verbal du comité de cogestion du 9 décembre 2016;
7. Lecture et adoption du procès-verbal du comité administratif du 13 décembre 2016;
8. Affaires courantes;
  - a) Présentation du FDT volet pacte rural 2015-2016 et 2016-2017;
  - b) Mise en œuvre PDZA;
  - c) Certificat de disponibilité de crédit 2017;
  - d) Rappel procédure de vente pour taxes 2017;
  - e) Redevances ressources naturelles;
  - f) Dossiers taxes foncières agricoles – Position de la MRC;
  - g) Projet de loi 122 – Présentation du rapport et projet de résolution;
  - h) Transport collectif – Présentation du Ministère des Transports;
  - i) Route verte – Remboursement des dépenses et projet de résolution;
  - j) Réno-Région – Bonification du montant;
  - k) Engagement financier – TREMCA;
  - l) Travaux SQI – Bureau de service Québec;
  - m) Versement au fonds post-fermeture du LET de la MRC de Lotbinière;
  - n) Paiement No 5 – Construction cellules 13 et 14 et recouvrement final phase 5;
  - o) Appui au COBARIC;
  - p) Point d'information – Avenant à l'entente culturelle;
  - q) Point d'information – Répertoire du patrimoine culturel;
  - r) Point d'information – Plan de conservation de la tortue des bois – Sentier des trois fourches;
  - s) Rapport de l'offre alimentaire;
  - t) Rapport des comités;
- 9. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC**
10. Aménagement du territoire et développement local;

---

*Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 11 janvier 2017*

*Page - 2 -*



## **PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE**

- a) Conformité;
- b) Projet de règlement de Saint-Agapit – Campus scout – Modification au SADR;

11. Correspondance, présentation du résumé;

12. Comptabilité, comptes à payer;

- a) Présentation des comptes;
- b) Liste des chèques;
- c) Liste des engagements;

13. Affaires nouvelles;

- a) Appui clubs de motoneiges de Chaudière-Appalaches;
- b) Dossier – Bois d'oeuvre;
- c) Projet de loi C274;
- d) Délais à la CPTAQ;

### **14. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC**

15. Levée de l'assemblée.

001-01-2017

### **ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Madame Sylvie Fortin, appuyé par Monsieur Denis Dion et résolu d'adopter l'ordre du jour.

RENCONTRE

### **AVEC MADAME SYLVIE BERNARD, PATRIMOINE ET HISTOIRE DES SEIGNEURIES DE LOTBINIÈRE**

Madame Bernard remercie les membres de l'assemblée du conseil pour l'appui significatif de la MRC de Lotbinière auprès de l'organisme. C'est également le moment de présenter les étapes de réalisation du livre « Patrimoine religieux en Lotbinière », Les Éditions GID, qui est actuellement disponible pour l'achat au bureau de la MRC ainsi que dans toutes les bonnes librairies au Québec. Le souhait que le document devienne une référence et un outil de prise de conscience est clairement énoncé par Madame Bernard.

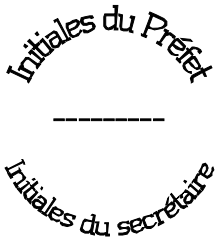
## **MOTION DE FÉLICITATIONS**

Il est proposé par Monsieur Robert Samson, appuyé par Madame Denise Poulin et résolu de féliciter la Société d'histoire régionale, Patrimoine et histoire des Seigneuries de Lotbinière afin de souligner la

---

*Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 11 janvier 2017*

*Page - 3 -*



## **PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE**

qualité de la publication *Patrimoine religieux en Lotbinière*. Par leur travail acharné de documentation iconographique et historique, leur professionnalisme ainsi que leur contribution en tant que rédacteurs, les bénévoles de la Société d'histoire régionale ont produit un ouvrage de référence incontournable ainsi qu'un leg important pour la région de Lotbinière.

### **RENCONTRE**

#### **AVEC MADAME LUCIE DUCHARME, AIDE ALIMENTAIRE LOTBINIÈRE**

Madame Ducharme, présidente d'Aide Alimentaire Lotbinière, accompagnée de Messieurs Jean-Marc Dumas et Jason Bergeron, explique les défis que rencontre l'organisme dans sa mission d'assurer la distribution de denrées alimentaires aux personnes démunies de la MRC de Lotbinière. On profite également de l'occasion pour expliquer que l'aide dont elle bénéficie de la part de Centraide est reliée à la participation de la MRC de Lotbinière. Enfin, l'organisme adresse trois demandes aux membres de conseil de la MRC de Lotbinière, soit :

- d'effectuer le paiement anticipé de la dernière tranche de l'aide que l'organisme s'est vu accorder dans le cadre du volet Pacte-rural du FDT;
- de reconsidérer la demande qui a été déposée à l'appel de projets au volet pacte rural 2016-2017 du FDT pour assurer le financement de l'organisme au-delà du 31 mars 2017;
- d'appuyer par résolution les démarches de l'organisme pour la recherche d'aide financière, notamment au Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC).

### **002-01-2017**

#### **AIDE ALIMENTAIRE LOTBINIÈRE – 2<sup>E</sup> VERSEMENT**

Attendu la demande effectuée par le conseil d'administration d'Aide Alimentaire Lotbinière au conseil de la MRC de Lotbinière de procéder au versement final de la subvention du projet PR4-11 « Soutien à la sécurité alimentaire dans Lotbinière »;

Attendu qu'un protocole d'entente avait été signé en date du 22 janvier 2016 entre la MRC de Lotbinière et Aide Alimentaire Lotbinière stipulant que :

*« La MRC s'engage à verser, sous réserve de l'accomplissement des obligations imposées à L'ORGANISME SUBVENTIONNÉ en vertu du présent protocole, une subvention maximale de 24 500 \$ représentant 80 % du coût total du projet évalué à 30 764 \$, pour la réalisation de son projet «Soutien à la sécurité alimentaire dans Lotbinière» dans le cadre du FDT volet Pacte rural 2015-2016. De plus, un montant de 500 \$ sera versé à l'organisme Entraide Sainte-Croix pour la réalisation des projets présentés via le FDT volet Pacte rural sur le territoire de la municipalité de Sainte-Croix.*

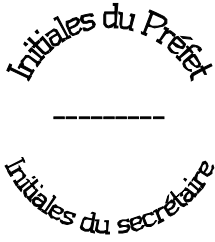
#### 1<sup>er</sup> versement :

*Une première tranche de subvention de 18 375 \$, soit 75 %, du total de l'aide financière, sera versée à la suite de la signature du protocole et de la remise et l'acceptation du rapport final du projet actuellement subventionné par le Pacte rural 3 (PR3-05).*

---

*Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 11 janvier 2017*

*Page - 4 -*



## **PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE**

### 2<sup>e</sup> versement :

*Une deuxième et dernière tranche de subvention au montant de 6 125 \$, soit 25 % du total de l'aide financière, sera versée, et ce, seulement après la réception et l'analyse favorable du rapport final dûment rempli.*

*Lors du versement de la dernière tranche, la subvention sera ajustée selon le pourcentage de la contribution de la MRC lorsque les dépenses totales seront inférieures à celles prévues au plan de financement.*

Attendu qu'un avenant à ce protocole d'entente stipulant que l'organisme s'engage toujours à déposer un rapport final au plus tard 30 jours après la date de fin du projet (28 février 2017) et que les conditions du protocole de départ devront avoir été respectées sans quoi l'organisme pourrait avoir à rembourser une partie de la subvention;

Attendu qu'un premier versement de 18 875 \$ a été versé en juin 2016, incluant le montant de 500 \$ à remettre à Entraide Sainte-Croix;

Attendu les recommandations du comité administratif de la MRC de Lotbinière;

Il est proposé par Monsieur Renald Grondin et appuyé par Monsieur Christian Richard et résolu de verser la dernière tranche, soit 6 125 \$, à Aide Alimentaire Lotbinière pour le projet PR4-11 « Soutien à la sécurité alimentaire dans Lotbinière ».

003-01-2017

### **APPUI À AIDE ALIMENTAIRE LOTBINIÈRE - FINANCEMENT**

Considérant que selon l'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes (ESCC) 2011-2012, entre 2007-2008 et 2011-2012, la proportion de Québécois dont le ménage a connu de l'insécurité alimentaire liée au revenu au cours des 12 mois précédant l'Enquête est passée de 6,1 % à 7,5 %;

Considérant les conséquences majeures de l'insécurité alimentaire pour la santé et le bien-être physique et psychosocial des personnes, notamment les jeunes;

Considérant que beaucoup de personnes en situation d'insécurité alimentaire vivent aussi de l'exclusion sociale privant ainsi nos municipalités de leur participation sociale, une richesse pour leur développement;

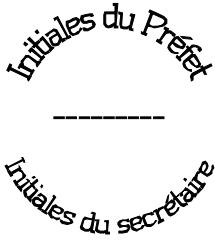
Considérant que, depuis plus de 10 ans, Aide Alimentaire Lotbinière assure une sécurité alimentaire aux personnes et aux familles qui résident dans 17 des 18 municipalités de la MRC de Lotbinière et qui sont en situation de précarité et cela conformément à sa mission;

Considérant le travail indispensable effectué par Aide Alimentaire Lotbinière face aux enjeux d'insécurité alimentaire par des interventions directes auprès de plus de 400 personnes de la MRC de Lotbinière en 2015-2016;

---

*Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 11 janvier 2017*

*Page - 5 -*



## **PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE**

Considérant qu'Aide Alimentaire Lotbinière est intégré au milieu communautaire de la MRC de Lotbinière et sa collaboration notamment avec les autres organismes à vocations parallèles;

Considérant que l'absence de financement du gouvernement du Québec oblige Aide Alimentaire Lotbinière à recourir à de l'autofinancement au-delà de ce qui est attendu d'un organisme à but non lucratif, ce qui limite grandement ses actions et la réalisation de sa mission;

Considérant l'augmentation importante de la clientèle faisant appel aux services d'AAL au fil des années et que très peu d'organismes communautaires sur le territoire ont comme mission de répondre aux besoins des personnes vivant de l'insécurité alimentaire sur le territoire de la MRC de Lotbinière;

Considérant que la MRC de Lotbinière, conjointement avec Centraide Québec et Chaudière-Appalaches, reconnaît l'importance du rôle joué par Aide Alimentaire Lotbinière en supportant financièrement la poursuite de la mission de l'organisme;

Il est proposé par Madame Denise Poulin, appuyé par Monsieur Jacques Gauthier et résolu d'appuyer Aide Alimentaire Lotbinière dans ses démarches en 2017 pour obtenir du financement, notamment dans le cadre du programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC).

**004-01-2017**

### **PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL DU 23 NOVEMBRE 2016**

Il est proposé par Madame Pierrette Trépanier, appuyé par Monsieur Robert Samson et résolu d'adopter le procès-verbal du conseil de la MRC de Lotbinière du 23 novembre 2016.

**005-01-2017**

### **PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ DE COGESTION DU 9 DÉCEMBRE 2016**

Il est proposé par Monsieur Mario Grenier, appuyé par Monsieur Marcel Richard et résolu d'adopter le procès-verbal du comité de cogestion du 9 décembre 2016.

**006-01-2017**

### **PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 13 DÉCEMBRE 2016**

Il est proposé par Monsieur Bernard Fortier, appuyé par Monsieur Jacques Gauthier et résolu d'adopter le procès-verbal du comité administratif de la MRC de Lotbinière du 13 décembre 2016.

**007-01-2017**

### **PR3-36-PR4-27 – AFFICHE ÉLECTRONIQUE - MUNICIPALITÉ DE SAINT-GILLES**

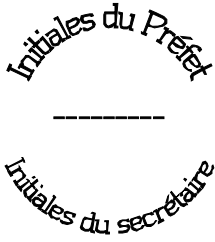
Attendu la recommandation positive du comité d'évaluation de projet, laquelle stipule :

*Une demande financière de 11 607,66 \$ a été déposée (PR3-36 - 5 803,83 \$ et PR4-27 – 5 803,83 \$) pour le dossier cité en titre. Le projet consiste à munir la municipalité d'une affiche électronique permettant de bonifier l'offre des communications avec les citoyens.*

---

*Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 11 janvier 2017*

*Page - 6 -*



## **PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE**

*Considérant que le projet est en lien avec les orientations de la Planification stratégique de la MRC de Lotbinière 2014-2018;*

*Considérant que le projet répond aux critères de la grille d'analyse du Fonds de développement des territoires volet Pacte rural 2016-2017;*

*Il est recommandé de supporter ce projet à la hauteur de 5 803,83 \$ de son enveloppe du FDT volet Pacte rural 2014-2015 (PR3-36) et 5 803,83 \$ de son enveloppe du FDT volet Pacte rural 2015-2016 (PR4-27) pour un total de 11 607,66 \$ à même l'enveloppe du secteur local. Il est conseillé d'octroyer la subvention en un seul versement après la réception du rapport final. Toutes les modalités seront inscrites dans le protocole d'entente entre la MRC de Lotbinière et le promoteur.*

Attendu la recommandation positive du comité administratif de la MRC de Lotbinière.

Il est proposé par Monsieur Denis Dion, appuyé par Monsieur Yvan Charest et résolu d'accepter ce projet et de verser la somme de 5 803,83 \$ de son enveloppe du Pacte rural 2014-2015 (PR3-36) et 5 803,83 \$ de son enveloppe du FDT volet Pacte rural 2015-2016 (PR4-27) à même l'enveloppe du secteur local à la municipalité de Saint-Gilles pour son projet d'affiche électronique.

**008-01-2017**

### **PLAN D'ACTION 2017 DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE**

Attendu que le Plan de développement de la zone agricole (PDZA) a été adopté à l'assemblée du conseil de la MRC du mois de mai 2016 (Réf. résolution no. 143-05-2016);

Attendu que le comité de suivi du PDZA, suite à sa rencontre du 13 décembre 2016, recommande l'adoption du plan d'action 2017 qui comprend 44 actions à entreprendre ou à bonifier;

Attendu que l'année 2017 se déroulera sous la thématique de la relève agricole;

Il est proposé par Monsieur Christian Richard, appuyé par Monsieur Jean Bergeron et résolu d'adopter le plan d'action 2017 du PDZA.

**009-01-2017**

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT 2017**

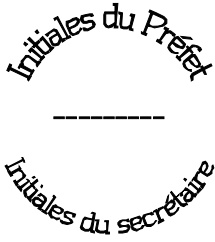
Il est proposé par Madame Sylvie Fortin, appuyé par Monsieur Denis Dion et résolu d'autoriser le secrétaire-trésorier/directeur général à effectuer les écritures comptables pour les objets mentionnés dans le certificat de disponibilité suivant et d'autoriser les paiements des engagements de l'année 2017 :

***Je soussigné certifie qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires suivants tels qu'adoptés dans les prévisions budgétaires de l'année 2017 par le conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Lotbinière le 23 novembre 2016:***

---

*Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 11 janvier 2017*

*Page - 7 -*



## **PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE**

- 1. La rémunération des élus et les frais de déplacement (millage, repas, etc.);*
- 2. Les salaires et les frais de déplacement (millage, repas, etc.) du préfet, des employés réguliers, ainsi que les employés temporaires; et les honoraires (juge, huissier, etc.);*
- 3. Les contributions de l'employeur;*
- 4. Les frais de financement (capital et intérêt) et les frais de banque;*
- 5. Les factures de la petite caisse; et les taxes municipales;*
- 6. Les contrats et les ententes en vigueur (ex.: évaluateur agréé, enfouissement sanitaire, entretien, frais de gestion pour la cour municipale, de chargé de projet des programmes de rénovation des immeubles; compensation Saint-Flavien, etc.);*
- 7. Toutes autres dépenses jugées nécessaires telles que l'électricité, les timbres et le téléphone pour le fonctionnement.*

---

**Stéphane Bergeron, directeur général**

**010-01-2017**

### **RÈGLEMENT SUR L'ENREGISTREMENT DES EXPLOITATIONS AGRICOLES ET SUR LE PAIEMENT DES TAXES FONCIÈRES ET DES COMPENSATIONS – DEMANDE DE REPORT D'APPLICATION**

Considérant que le gouvernement a décrété par l'adoption du Décret 618-2014, le 26 juin 2014, des modifications au Règlement sur l'enregistrement des exploitations agricoles et sur le paiement des taxes foncières et des compensations;

Considérant qu'en mars 2016, le ministre des Finances a présenté le plan économique du Québec, par lequel il a annoncé une réforme administrative du Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) visant à assurer un traitement fiscal concurrentiel aux exploitants agricoles québécois;

Considérant qu'en vertu de la réforme annoncée, le gouvernement transférera la gestion du programme (PCTFA) à Revenu Québec et qu'il transformera les trois taux d'aide actuels en un seul au motif que cela allégera, de manière significative, la gestion du programme;

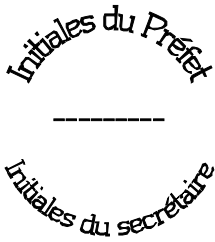
Considérant qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, les terres agricoles exploitées par un producteur enregistré au MAPAQ seront admissibles à une aide financière correspondant à 78 % de la valeur des taxes municipales, ce qui signifie que les producteurs enregistrés ne recevront plus le même taux d'aide financière pour les taxes municipales et ne recevront plus aucune aide pour le paiement des taxes scolaires;

---

*Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 11 janvier 2017*

*Page - 8 -*





## **PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE**

Considérant qu'en annonçant cette réforme administrative, le gouvernement compte faire des gains administratifs de l'ordre de 1,5 M \$ par année, gains qui semblent se faire, notamment au détriment des producteurs enregistrés auprès du PCTFA;

Considérant qu'il est approprié de réformer le programme, mais que les producteurs agricoles s'objectent à ce que cette réforme leur transfère des coûts supplémentaires, ce qui met en péril la compétitivité et le développement du secteur agricole et l'établissement des jeunes en agriculture;

Considérant que d'autres solutions sont possibles sans transférer les coûts de cette réforme aux producteurs agricoles;

Considérant les représentations faites par les différentes associations de producteurs agricoles et municipales, dont la Fédération québécoise des municipalités et l'Union des municipalités du Québec, auprès du gouvernement;

Considérant les enjeux importants de la réforme de ce programme;

Il est proposé par Monsieur Robert Samson, appuyé par Monsieur Denis Dion et résolu d'appuyer l'Union des producteurs agricoles et la Fédération québécoise des municipalités dans leurs demandes adressées au gouvernement du Québec en ce qui concerne la réforme du PCTFA en demandant au gouvernement de suspendre sa réforme administrative prévue pour le 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour permettre aux différentes associations de producteurs agricoles et municipales concernées de faire les représentations appropriées sur les impacts réels de cette réforme sur les producteurs agricoles et de leur permettre de négocier les modalités de la réforme annoncée de façon à ce que les économies administratives escomptées ne soient pas assumées par les producteurs agricoles ni par les municipalités et que les producteurs agricoles bénéficient d'une aide favorisant la compétitivité, le développement du secteur agricole et l'établissement des jeunes en agriculture.

011-01-2017

### **GESTION DE L'INVESTISSEMENT SUPPLÉMENTAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES RÉGIONS**

Considérant que le gouvernement du Québec a annoncé la constitution du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) doté, à terme, d'une enveloppe de 100 M\$ lors du dépôt du projet loi 122, *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs*;

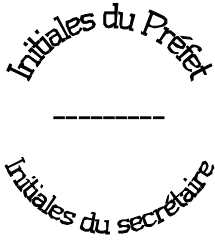
Considérant que les objectifs du gouvernement annoncés lors de sa mise à jour économique du 25 octobre 2016 sont de :

- favoriser le rayonnement des régions et la réalisation de projets de développement économique dans les régions du Québec;
- fournir un appui spécifique aux régions pour la prise en charge de leur développement économique, et ce, sans que de nouvelles structures administratives soient créées;

---

*Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 11 janvier 2017*

Page - 9 -



## **PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE**

Considérant que le gouvernement du Québec a confié la responsabilité du développement local et régional aux municipalités régionales de comté (MRC) lors de l'adoption, par l'Assemblée nationale le 20 avril 2015, de la *Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016*;

Considérant qu'après les modifications importantes de structures vécues ces dernières années, le premier ministre du Québec, M. Philippe Couillard, a conclu le 21 juin dernier que « *les outils de développement doivent être le plus près du citoyen. Et les MRC, c'est le bon niveau* »;

Considérant que les préfets du Québec, réunis en assemblée des MRC le 30 novembre 2016, ont souhaité unanimement que le gouvernement suive la voie qu'il a lui-même tracée en matière de développement local et régional depuis son élection en renforçant le rôle des MRC en matière de développement;

Considérant que les préfets du Québec ont déclaré unanimement leur volonté de travailler conjointement pour cette somme de 100 millions \$ soit consacrée, comme le souhaite le gouvernement, à la réalisation de projets régionaux, c'est-à-dire des projets visant plusieurs MRC, voire une région administrative;

Considérant que les préfets du Québec ont déclaré unanimement leur capacité à animer la concertation des partenaires de leur communauté et de leur région pour l'identification et la réalisation de projets économiques répondant aux besoins de leur milieu;

Considérant que les MRC partagent déjà des expériences solides de mise en commun lorsqu'un projet concerne plus d'un territoire de MRC, voire une région administrative;

Considérant que les préfets du Québec ont déclaré unanimement que la gestion de fonds publics par des élus est une garantie de transparence;

Il est proposé par Monsieur Bernard Fortier, appuyé par Monsieur Christian Richard et résolu :

Que le conseil de la MRC de Lotbinière demande au gouvernement du Québec de confier à la MRC la gestion du nouveau Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR);

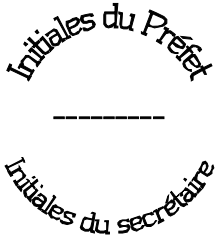
Que l'enveloppe prévue pour le FARR soit distribuée selon les modalités suivantes :

- L'enveloppe doit être distribuée entre les MRC selon la formule de répartition déjà utilisée pour le Fonds de développement des territoires;
- Les conditions pour l'utilisation des nouveaux montants et l'admissibilité des projets doivent être les mêmes que celles prévues dans les ententes relatives au Fonds de développement des territoires signées entre les MRC et le gouvernement du Québec;
- La gestion de l'enveloppe confiée aux MRC doit être soumise aux mêmes règles de saine gestion, de transparence et de reddition de comptes prévues par le Fonds de développement des territoires;
- Les conseils des MRC doivent être responsables de l'organisation des forums sur leur territoire pour l'identification des projets. Cette démarche de forum pourra inclure plus d'une MRC, voire une région administrative. La flexibilité de la démarche est essentielle tenant compte de la

---

*Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 11 janvier 2017*

*Page - 10 -*



## **PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE**

volonté du gouvernement de ne pas susciter la création de nouvelles structures et pour répondre le mieux possible aux besoins;

- La sélection finale des projets parmi les priorités identifiées demeure la responsabilité des conseils des MRC;
- Un protocole général de visibilité devrait être prévu pour assurer le maximum de retombées et de publicité pour les projets ainsi que pour les partenaires qui rendront possible leur réalisation;
- La Table de concertation sur le développement local et régional de la FQM, qui regroupe déjà les principaux acteurs nationaux en ce domaine, devrait être chargée de suivre l'évolution de la prise en charge du développement par les MRC, discuter de l'utilisation des fonds rendus disponibles par le gouvernement et élaborer des recommandations pour la suite des choses. La Table devrait produire un rapport annuel pour ce mandat.

**012-01-2017**

### **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ENTRETIEN DE LA ROUTE VERTE**

Attendu les dispositions du programme d'aide financière à l'entretien de la Route verte pour le maintien des actifs de la Route verte du MTQ;

Attendu que la somme allouée correspond au maximum à 50 % des dépenses admissibles;

Attendu que la somme allouée correspond à un maximum de 3 000 \$ par kilomètre de piste cyclable;

Attendu que la MRC gère et entretient un tronçon de l'Axe 1 de la Route verte de 25,44 kilomètres;

Attendu que la somme allouée correspond à un maximum de 100 \$ par kilomètre de chaussée désignée;

Attendu que la MRC gère et entretient un tronçon de l'Axe 3 de la Route verte de 7,3 kilomètres;

Attendu que l'aide financière s'élève à un maximum de 38 525 \$ pour des dépenses équivalentes à l'aide versée;

Il est proposé par Monsieur Yvan Charest, appuyé par Madame Sylvie Fortin et résolu d'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière de **28 198 \$** pour l'année 2016 pour le parc linéaire de la MRC de Lotbinière.

**013-01-2017**

### **TABLE RÉGIONALE DES ÉLUS MUNICIPAUX DE LA CHAUDIÈRE-APPALACHES (TREMCA)**

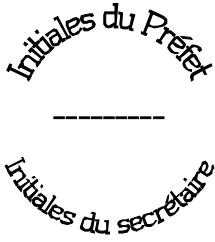
Attendu que les élus de la MRC de Lotbinière ont déjà signifié par résolution l'importance d'adhérer à une table de concertation régionale en Chaudière-Appalaches (204-08-2015 et 275-10-2015);

Attendu qu'en 2015 les modalités de création prévoyaient un coût d'adhésion de 10 000 \$/année et l'affectation d'une ressource à temps partiel pour assurer une représentativité minimale de la table;

---

*Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 11 janvier 2017*

*Page - 11 -*



## **PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE**

Attendu que le 3 novembre 2016 le comité administratif de la TREMCA confirmait le besoin de maintenir l'organisme et convenait d'une bonification de 2 000 \$ par MRC, pour ramener le coût d'adhésion de 10 000 \$/année à 12 000 \$/année pour l'année 2017;

Il est proposé par Monsieur Renald Grondin, appuyé par Monsieur Denis Dion et résolu de contribuer à la TREMCA à la hauteur de 12 000 \$ pour l'exercice financier 2017 à même le fonds de développement du territoire tel que prévu au budget et de mandater Monsieur Normand Côté, préfet et Monsieur Bernard Ouellet, maire de la municipalité de Saint-Apollinaire, pour participer aux travaux de la table.

**014-01-2017**

### **AMÉNAGEMENT DES BUREAUX DE SERVICE QUÉBEC (SQI)**

Attendu que la Société d'infrastructure du Québec (SQI) veut procéder à l'aménagement des locaux actuellement occupés par Service Québec;

Attendu que la SQI a fait appel à la MRC de Lotbinière pour coordonner la réalisation des travaux;

Attendu qu'un processus d'appel d'offres par invitation a été lancé en décembre 2016 pour obtenir des prix auprès d'entrepreneurs locaux;

Attendu que l'ouverture des soumissions aura lieu le 19 janvier 2017;

Attendu que l'ensemble des coûts des travaux, honoraires professionnels et frais de gestion du projet sera payé par la SQI;

Il est proposé par Monsieur Yvan Charest, appuyé par Madame Denise Poulin et résolu d'accorder le contrat au plus bas soumissionnaire conforme conditionnellement à la signature d'une entente avec la SQI autorisant les dépenses et le remboursement de l'ensemble des frais encourus par la MRC de Lotbinière pour ces travaux.

**015-01-2017**

### **VERSEMENT AU FONDS POST-FERMETURE**

Attendu la recommandation du comité de cogestion du 9 décembre 2016;

Attendu que le rapport présenté par WSP établit qu'un volume de 24 906 m<sup>3</sup> de matières résiduelles et de recouvrement journalier a été enfoui durant la période du 18 novembre 2015 au 29 novembre 2016;

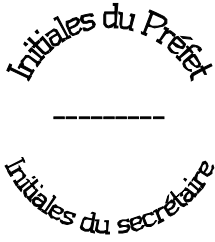
Attendu que ce volume sert à établir la contribution financière au fonds post-fermeture du lieu d'enfouissement technique;

Attendu que la firme Trinome Conseil a établi, en 2014, le taux unitaire de contribution au fonds à 2,14 \$ /m<sup>3</sup> de déchets enfouis;

---

*Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 11 janvier 2017*

*Page - 12 -*



## **PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE**

Il est proposé par Monsieur Marcel Richard, appuyé par Madame Pierrette Trépanier et résolu de verser un montant correspondant au volume calculé par WSP multiplié par 2,14 \$ / m<sup>3</sup> à Fiducie Desjardins (24 906 m<sup>3</sup> X 2,14 \$/m<sup>3</sup> = 53 298,84 \$).

**016-01-2017**

### **AUTORISATION PAIEMENT – CONSTRUCTION DES CELLULES 13 & 14 ET RECOUVREMENT PHASE 5**

Attendu la recommandation de paiement no. 5 préparée par WSP recommandant le paiement d'une somme de 138 677,28 \$ (taxes incluses) à Construction Lemay inc.;

Attendu la recommandation du comité de cogestion du 9 décembre 2016;

Il est proposé par Madame Denise Poulin, appuyé par Monsieur Bernard Ouellet et résolu de procéder au paiement de 138 677,28 \$ (taxes incluses) à Construction Lemay inc. suivant la recommandation de WSP inc.

**017-01-2017**

### **APPUI AU COMITÉ DE BASSIN VERSANT DE LA RIVIÈRE CHAUDIÈRE (COBARIC) : PROJET « SENSIBILISATION ET MOBILISATION DES PRODUCTEURS AGRICOLES DU BASSIN VERSANT DE LA RIVIÈRE NOIRE »**

Attendu que la MRC a été informée des démarches que le Comité de bassin versant de la rivière Chaudière (COBARIC) a entrepris dans le cadre de la réalisation du projet « Sensibilisation et mobilisation des producteurs agricoles du bassin versant de la rivière Noire » déposé au Programme Prime-Vert – Sous-volet 3.1 de l'approche régionale du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) si après appelé le projet;

Attendu que la rivière Noire et ses affluents s'écoulent sur le territoire des municipalités de Saint-Flavien, Saint-Agapit, Saint-Apollinaire et Saint-Gilles pour terminer son parcours dans la rivière Beaurivage à la hauteur de Saint-Étienne (Lévis);

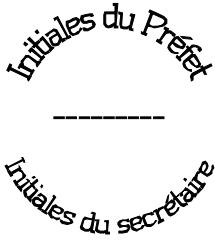
Attendu que le projet vise le regroupement des producteurs agricoles du bassin versant de la rivière Noire afin d'améliorer la qualité de l'eau par l'optimisation des pratiques agroenvironnementales, notamment par l'aménagement riverain;

Attendu que par un processus d'engagement des producteurs via une approche d'intervention collective adaptée au contexte agricole, ce projet contribuera à l'amélioration de problématiques identifiées dans le plan d'action de l'approche régionale 2016-2018 du MAPAQ, soit la dégradation de la qualité de l'eau de plusieurs rivières de la région de la Chaudière-Appalaches et la présence de pesticides dans les rivières Chaudière et Beaurivage;

---

*Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 11 janvier 2017*

*Page - 13 -*



## **PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE**

Attendu que le Comité consultatif en environnement de la MRC, lors de sa rencontre du 14 décembre 2016, recommande l'appui à ce projet du COBARIC;

Il est proposé par Monsieur Denis Dion, appuyé par Madame Annie Thériault et résolu :

- d'appuyer la démarche du Comité de bassin versant de la rivière Chaudière (COBARIC) dans l'élaboration du projet « Sensibilisation et mobilisation des producteurs agricoles du bassin versant de la rivière Noire »;
- d'offrir une collaboration technique au COBARIC, le cas échéant;
- et de faire parvenir la présente résolution d'appui au COBARIC.

**018-01-2017**

### **COMITÉ MRC FAMILLE – DES JEUNES AUX AÎNÉS – CHANGEMENT**

Attendu que par la résolution 010-01-2016, la MRC de Lotbinière redéfinissait la composition et le mandat du comité MRC Famille – Des jeunes aux aînés;

Attendu que le regroupement des Jeunes de Lotbinière – RJL s'est retiré des activités du comité et que le Carrefour Jeunesse Emploi (CJE) a signifié son intérêt à y siéger;

Il est proposé par Monsieur Robert Samson, appuyé par Monsieur Jacques Gauthier et résolu de remplacer le regroupement des Jeunes de Lotbinière par le Carrefour Jeunesse Emploi dans la composition du comité.

#### ***Composition***

- *2 représentants (es) élus de la MRC de Lotbinière*
- *1 représentant (e) du centre de santé et services sociaux – CSSS*
- *1 représentant (e) du milieu scolaire*
- *1 représentant (e) du Carrefour des personnes âgées de Lotbinière – CPAL*
- ***1 représentant (e) du Carrefour Jeunesse Emploi– CJE***
- *1 représentant (e) de la Maison de la Famille de Lotbinière*

**019-01-2017**

### **CONFORMITÉ DE RÈGLEMENTS D'URBANISME**

Il est proposé par Monsieur Bernard Fortier, appuyé par Monsieur Jacques Gauthier et résolu de certifier conformes au schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Lotbinière les règlements d'urbanisme suivants et d'autoriser le directeur général à délivrer, par voie de la présente, les certificats de conformité correspondants.

---

*Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 11 janvier 2017*

*Page - 14 -*

## **PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE**

<b>Conformité au SADR - Approbation de règlements d'urbanisme Assemblée du conseil du 11 janvier 2017</b>			
<b>Municipalité</b>	<b>Type</b>	<b>No. du règl.</b>	<b>No du certificat</b>
Saint-Agapit	Zonage	403-03-16	2017-01
Saint-Agapit	Zonage	406-06-16	2017-02
Saint-Agapit	Zonage	407-06-16	2017-03
Saint-Agapit	Zonage	409-07-16	2017-04
Saint-Agapit	Zonage	412-09-16	2017-05
Sainte-Croix	Zonage	557A-2016	2017-06
Saint-Narcisse-de-Beaurivage	Zonage	151-2016	2017-07
Saint-Narcisse-de-Beaurivage	Construction	152-2016	2017-08
Saint-Narcisse-de-Beaurivage	Article 116, LAU	153-2016	2017-09
Saint-Patrice-de-Beaurivage	Zonage	319-2016	2017-10
Saint-Patrice-de-Beaurivage	Plan d'urbanisme et zonage	320-2016	2017-11
Saint-Patrice-de-Beaurivage	Zonage	322-2016	2017-12

020-01-2017

### **CONFORMITÉ AU SCHEMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT (SADR) D'UN PROJET DE RÈGLEMENT DE SAINT-AGAPIT - CAMP SCOUT**

Attendu que la municipalité de Saint-Agapit projette d'adopter un règlement de modification à son règlement de zonage, afin de permettre l'usage « Camp de groupe ou camp organisé » de la classe « Récréation intensive » sur le lot 3 638 996 du cadastre du Québec;

Attendu que par sa résolution 2016-12-635 la municipalité demande à la MRC de se prononcer sur la conformité de ce projet de règlement au schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR);

Attendu qu'après étude et analyse par le service d'aménagement de la MRC, il s'avère que l'usage que la municipalité désire autoriser ne cadre pas dans la grille d'usages autorisés par affectation du SADR;

Attendu que pour émettre un avis de conformité sur le projet de règlement de la municipalité une modification au SADR sera nécessaire;

Attendu qu'il y a lieu pour la MRC de donner suite favorablement à cette demande;

Il est proposé par Monsieur Christian Richard, appuyé par Monsieur Denis Dion et résolu d'amorcer un processus de modification du schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) afin de rendre ce projet de règlement conforme au SADR dès que la commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) aura rendu une décision favorable dans ce dossier.

Initiales du Préfet

Initiales du secrétaire

## **PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE**

021-01-2017

### **COMPTES PAYÉS ET À PAYER DU MOIS DE DÉCEMBRE 2016 ET JANVIER 2017**

Il est proposé par Monsieur Jacques Gauthier, appuyé par Monsieur Robert Samson et résolu de ratifier le paiement des comptes payés, d'autoriser le paiement des comptes à payer présentés dans la liste du cahier d'assemblée et d'autoriser le secrétaire-trésorier à en faire le paiement :

<b>Liste des déboursés</b>	
Chèques émis	112 923,87 \$
Dépôts directs faits et à faire	545 892,20 \$
Prélèvements (Paiements par Accès D)	144 797,40 \$
Total des paiements :	<b>803 613,47 \$</b>
Ces montants peuvent aussi comprendre certaines dépenses incluses dans la liste qui suit:	
<b>Liste des engagements :</b>	<b>335 250,64 \$</b>
On permet également d'ajouter pour janvier 2017 les honoraires mensuels de l'évaluateur au montant de 2083,33 \$ (dépôts directs à faire)	

022-01-2017

### **PÉRENNITÉ DU RÉSEAU DE SENTIERS DE MOTONEIGES**

Attendu que les clubs de motoneiges de Chaudière-Appalaches ont déposé un programme visant à mettre aux normes les sentiers de motoneiges;

Il est proposé par Monsieur Denis Dion, appuyé par Monsieur Yvan Charest et résolu que la MRC de Lotbinière accorde son appui au Regroupement des clubs de motoneiges de la région de Chaudière-Appalaches qui vise à corriger la conformité de son réseau selon les normes de sécurité du ministère des Transports et que la MRC de Lotbinière offre son soutien aux clubs de son territoire si une solution doit être trouvée dans le cadre de ce plan d'action visant la pérennité du réseau.

023-01-2017

### **APPUI À LA MOBILISATION DE LA FQM – DOSSIER BOIS DE SCIAGE**

Attendu que la Fédération québécoise des municipalités a été interpellée par le gouvernement du Québec relativement au dossier du bois de sciage et plus particulièrement quant à l'imposition de droits compensatoires par les États-Unis au Canada;

Attendu que la FQM demande une mobilisation du monde municipal afin de dénoncer la situation auprès des ministres fédéraux pour s'assurer que les droits imposés ne le soient pas au détriment du Québec;

---

*Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 11 janvier 2017*

*Page - 16 -*



Initiales du Préfet

Initiales du secrétaire

## **PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE**

Il est proposé par Monsieur Bernard Ouellet, appuyé par Monsieur Bernard Fortier et résolu d'autoriser Monsieur Normand Côté à signer au nom de la MRC de Lotbinière les modèles de lettres à l'attention des ministres fédéraux des Ressources naturelles et du Commerce international et d'en transmettre une copie au Ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, M. Luc Blanchette, à la Ministre de l'Économie, des Sciences et de l'Innovation, Mme Dominique Englade, ainsi qu'au président de la FQM, M. Richard Lehoux.

**024-01-2017**

### **APPUI AU PROJET DE LOI C-274 – TRANSFERTS D'ENTREPRISES AGRICOLES OU DE PÊCHE FAMILIALE**

Attendu que le Député de Rimouski-Neigette-Temiscouata-Les Basques, Monsieur Guy Caron demande à la MRC de Lotbinière d'appuyer le projet de loi C-274 pour mettre fin à la taxe injuste appliquée lors de transferts d'entreprises familiales;

Attendu que des exploitants agricoles de la MRC de Lotbinière sont directement touchés par cette problématique;

Il est proposé par Madame Sylvie Fortin, appuyé par Madame Annie Thériault et résolu d'autoriser Monsieur Normand Côté à signer au nom de la MRC de Lotbinière le modèle de lettre à l'attention de Monsieur Jacques Gourde, député Lévis-Lotbinière, pour lui demander d'appuyer le projet de Loi C-274 du député Guy Caron.

**025-01-2017**

### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Madame Pierrette Trépanier, appuyé par Monsieur Denis Dion et résolu la levée de l'assemblée à 21 h 37.

.....  
**Le préfet**

.....  
**Le directeur général**

---

*Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 11 janvier 2017*

*Page - 17 -*